

DIRECTION DU BUDGET

Paris, le 10 MARS 2010

TÉLÉDOC 242
139, RUE DE BERCY
75572 PARIS CEDEX 12

Affaire suivie par Colette COSTA
Bureau IBLF
Téléphone : 01.53.18.70 77

LE MINISTRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS,
DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME
DE L'ÉTAT

À MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES ET
SECRÉTAIRES D'ÉTAT

N° DF-IBLF-10-3050

à l'attention de mesdames et messieurs
les directeurs des affaires financières
et les responsables de programme

Objet : PLF 2011 : élaboration des documents de politique transversale.

L'article 128 de la loi de finances rectificative pour 2005 fait obligation au Gouvernement de présenter parmi les annexes générales du projet de loi de finances (PLF) des documents de politique transversale (DPT) relatifs à des politiques publiques interministérielles dont la finalité concerne des programmes n'appartenant pas à une même mission.

Du fait de son caractère d'annexe générale au PLF, le DPT, en application de l'article 39 de la LOLF, doit être déposé sur le bureau des assemblées parlementaires au moins cinq jours francs avant l'examen en première lecture, par l'Assemblée nationale, des crédits auxquels il se rapporte.

Ces délais n'ayant été que partiellement respectés pour le PLF 2010, un effort tout particulier est attendu de la part des chefs de file pour veiller au bon déroulement de la procédure, organiser des réunions de concertation avec les programmes contributeurs et informer la direction du budget des problèmes qui pourraient entraver le respect des délais.

La concertation doit impérativement commencer dès le début des conférences de performance.

A ce titre, l'attention des ministères contributeurs est appelée sur la nécessaire coordination que doit mener le chef de file du DPT dans son travail d'harmonisation des contributions afin de les rendre cohérentes avec la politique transversale poursuivie. Sur le contenu, les efforts engagés doivent être poursuivis ; il est notamment important que les DPT ne soient pas une simple juxtaposition des contributions des programmes et qu'ils mettent en valeur la transversalité de la politique.

Les dépenses fiscales seront à nouveau intégrées dans les DPT du PLF 2011. Le ministère chef de file, aura pour tâche de sélectionner les plus représentatives, en lien avec la direction du budget.

Le DPT finalisé par le ministère chef de file devra être livré à la direction du Budget le mercredi 1^{er} septembre au plus tard.

Une implication très forte de l'ensemble des acteurs concernés par l'élaboration des DPT est indispensable afin de respecter les délais prévus.

Pour le Ministre et par délégation
LE DIRECTEUR DU BUDGET



Philippe JOSSE

Orientations et outils :

	Page
1. Liste et correspondants des DPT pour 2011.....	3
2. Calendrier d'élaboration des DPT pour 2011.....	5
3. Contenus du DPT.....	6
4. Utilisation de l'application Farandole.....	7
5. Introduction des dépenses fiscales représentatives dans les DPT	8
5. Éléments d'information pour l'élaboration du DPT « OUTRE-MER ».....	10
6. Éléments d'information pour l'élaboration du DPT « POLITIQUE FRANÇAISE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT »	15

1. Liste et correspondants des DPT pour le PLF 2011

(16 documents au total)

Ministère chef de file	Intitulé du DPT	Création	Correspondants	Tél.	Mél
Affaires étrangères et européennes	ACTION EXTÉRIEURE DE L'ÉTAT	Art. 128 de la LFR pour 2005	Mikael Griffon	01.43.17.48.81	Mikael.griffon@diplomatie.gouv.fr
			Laurence Cossart	01.43.17.51.46	Laurence.cossart@diplomatie.gouv.fr
			Philippe Ardanaz	01.43.17.64.94	Philippe.ardanaz@diplomatie.gouv.fr
			Max Brummer	01 43 17 93 98	Max.BRUNNER@diplomatie.gouv.fr
			Mathilde Lamoureux	01.43.17.87.70	mathilde.lamoureux@diplomatie.gouv.fr
Affaires étrangères et européennes	POLITIQUE FRANÇAISE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT	<i>Idem</i>	Sophie Hubert	01.43.17.53.53	Sophie.hubert@diplomatie.gouv.fr
Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire	LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	Art. 169 de la LFR pour 2006	Domitille Bonnefoi	01.42.19.16.50	domitille.bonnefoi@developpement-durable.gouv.fr
			Daniel Delalande	01.42.19.20.73	daniel.delalande@ecologie.gouv.fr
Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire	SÉCURITÉ ROUTIÈRE	Art. 128 de la LFR pour 2005	Sébastien Piquot	01.40.81.85.01	sebastien.piquot@developpement-durable.gouv.fr
			Gérard Chataigner (sous-directeur)	01.40.81.81.76	gerard.chataigner@developpement-durable.gouv.fr
Immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire	POLITIQUE FRANÇAISE DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION	Art. 104 de la LFI pour 2008	Pierre Bourgeois	01.72.71.65.48	Pierre.bourgeois@iminidco.gouv.fr
			Marie-Hélène Baliq	01.72.71.65.49	marie-helene.baliq@iminidco.gouv.fr
Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	Art. 169 de la LFR pour 2006	Gilles Dufnerr	01.40.65.11.64	gilles.dufnerr@datar.gouv.fr
			Frédérique Sobella	01.40.65.10.33	frederique.sobella@datar.gouv.fr
			Vincent Ledolley		vincent.ledolley@datar.gouv.fr
			Anne Lespiaucq		anne.lespiaucq@datar.gouv.fr
Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales	OUTRE-MER	Art. 128 de la LFR pour 2005	Serge Kayser	01.53.69.27.15	Serge.kayser@outre-mer.gouv.fr
			Françis Letki	01.53.69.22.84	Francis.letki@outre-mer.gouv.fr
Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales	PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE	Art. 169 de la LFR pour 2006	Alain Maison	01.40.07.66.80	a.maison@interieur.gouv.fr
Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales	SÉCURITÉ CIVILE	Art. 128 de la LFR pour 2005	Denis Jankowiak	01.56.04.75.17	denis.jankowiak@interieur.gouv.fr
Services du Premier ministre	POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LES DROGUES ET LES TOXICOMANIES	Art. 138 de la LFR de fin d'année 2008	Françoise Toussaint	01.44.63.20.65	francoise.toussaint@mildt.premier-ministre.gouv.fr
Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville	INCLUSION SOCIALE	Art. 128 de la LFR pour 2005	Sylvie Zimmermann	01.40.56.64.89	sylvie.zimmermann@sante.gouv.fr
			Brigitte Bernex	01.40.56.85.72	brigitte.bernex@santé.gouv.fr
Haut commissaire à la jeunesse	POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE	Art.137 de la LFI 2010	Giusti Charles Martinez Sylvie Cabon Catherine	01.40.45.95.23 01.40.45.92.35 01.40.45.95.44	Charles.giusti@jeunesse-sports.gouv.fr sylvie.martinez@jeunesse-sports.gouv.fr catherine.cabon@jeunesse-sports.gouv.fr
Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville	POLITIQUE DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES	Art. 183 de la LFI pour 2009	Alain Kurkdjian	01.53.86.11.01	alain.kurkdjian@sante.gouv.fr
			Huguette Beaux	01.53.86.10.51	huguette.beaux@santé.gouv.fr
Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville	VILLE	Art. 128 de la LFR pour 2005	Olivier Montès	01.49.17.46.35	olivier.montes@ville.gouv.fr

Premier ministre - SGDN	DÉFENSE ET SECURITE NATIONALE	Livre blanc de la défense nationale	Colonel Philippe Steininger	01.71.75.80.08	philippe.steininger@ctg.defense.gouv.f
Justice et Libertés	JUSTICE DES MINEURS	Projet d'article du projet de loi de règlement 2009 (en cours de préparation)	Alexandre Couturier	01.44.77.69.63	Alexandre.Couturier@justice.gouv.fr

2. Calendrier d'élaboration des DPT pour le PLF 2011

Janvier 2010	Réunion de lancement (direction du Budget / chefs de file) de la préparation des DPT.
Février /Mars	Les chefs de file contactent les gestionnaires des programmes contributeurs afin de définir les évolutions envisageables sur les objectifs et indicateurs des programmes contribuant à la politique transversale concernée , dans la perspective des conférences « Performance » du PLF 2011.
Avril-Mai	Finalisation des objectifs et indicateurs 2011 des PAP , dans le cadre des conférences « Performance ».
Juin	<p>Les objectifs et indicateurs envisagés pour chaque programme sont présentés au Parlement dans le cadre du « Rapport sur l'évolution de l'économie nationale et sur les orientations des finances publiques » (tome 2), en application de l'art. 48 de la LOLF.</p> <p>La liste des dépenses fiscales relative à chaque DPT sera communiquée par la Direction du budget.</p>
Juillet	Le ministère chef de file communique la liste finale des dépenses fiscales à intégrer dans le DPT.
Août	Rédaction des DPT et coordination par le chef de file
1^{er} Septembre 2010	Livraison du DPT au Budget par le ministère chef de file (<i>via</i> l'application FARANDOLE, pour la plupart des textes).
1^{ère} quinzaine de septembre	Echanges entre la direction du budget et le chef de file pour ultimes corrections.

3. Contenu du DPT

Contenu du DPT	Modalités d'élaboration
<p>LA POLITIQUE TRANSVERSALE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Liste des programmes concourant à la politique transversale ➤ Présentation de la politique transversale ➤ Présentation des programmes concourant à la politique transversale ➤ Présentation des principales dépenses fiscales concourant à la politique transversale 	<p>Cette <u>liste est produite automatiquement</u> par l'application FARANDOLE. Les programmes ayant élargé à la politique transversale l'année précédente sont automatiquement reconduits.</p> <p>La <u>modification de la liste</u> (ajout ou retrait de programme) doit être demandée par le ministère chef de file, à l'adresse suivante : colette.costa@finances.gouv.fr (bureau IBLF).</p> <p>Il s'agit-là d'un <u>texte « libre »</u>, rédigé et intégré dans FARANDOLE par le ministère chef de file. <u>Cette partie présente la politique transversale et les leviers d'action engagés.</u></p> <p><u>Texte « libre »</u>, inséré après le titre de chacun des programmes concernés et rédigé par le ministère chef de file, en étroite collaboration avec le ministère en charge du ou des programmes concernés. <u>Cette partie présente pour chaque programme sa contribution à la politique transversale et la manière dont il participe, au travers de différents dispositifs, à la réalisation des objectifs de la politique transversale.</u></p> <p>Pour chaque DPT, une liste des principales dépenses fiscales rattachées à la politique transversale est proposée par la direction du budget et <u>disponible dans l'application FARANDOLE. Le ministère chef de file est ensuite en charge de sélectionner les dépenses fiscales les plus représentatives de la politique transversale et de fournir pour chacune une ligne avec un texte d'explication.</u></p>
<p>PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE TRANSVERSALE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation stratégique ➤ Axes stratégiques et objectifs et indicateurs s'y rapportant 	<p><u>Texte « libre »</u>, élément le plus important du DPT, il sera rédigé et intégré dans FARANDOLE par le ministère chef de file. <u>Cette partie présente la stratégie qui a présidé au choix des objectifs de performance retenus pour la politique transversale concernée, ainsi que les axes d'action de celle-ci.</u></p> <p>La présentation stratégique de chaque « axe » et « sous-axe » (grands objectifs) du DPT est un <u>texte libre</u> qui regroupe plusieurs objectifs et indicateurs des PAP des programmes contributeurs ainsi que des objectifs transversaux.</p> <p>Les programmes relevant du ministre chef de file peuvent comporter des « objectifs transversaux ». Ces derniers reflètent les activités conduites par plusieurs programmes. En revanche, les « objectifs concourant à la politique transversale » relèvent chacun d'un seul programme.</p> <p>Les textes des commentaires et précisions méthodologiques doivent faire l'objet d'une concertation avec les responsables de programmes concernés afin de mieux afficher la cohérence entre les différents objectifs de la politique transversale.</p> <p>Les objectifs et indicateurs du DPT de l'année 2010 serviront de base et seront actualisés à partir des PAP 2011. Pour cela il est primordial que le responsable du programme contributeur associe le chef de file à la réflexion sur les évolutions envisagées (format ou intitulé de l'objectif).</p>
<p>ANNEXES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Table de correspondance des objectifs du DPT et des objectifs des PAP ➤ Évaluation des crédits consacrés à la politique transversale ➤ Annexe(s) spécifique(s) à chaque DPT 	<p>Tableau produit automatiquement par FARANDOLE.</p> <p>Les données de ce tableau (exécution N-2 / crédits votés N-1 / crédits proposés pour N) sont saisies dans FARANDOLE par le ministère chef de file, à partir de celles qui lui sont fournies par les ministères contributeurs.</p> <p><u>Vous veillerez à expliquer pour chacun des programmes figurant dans l'annexe 2 les modalités de calcul retenues.</u></p> <p>La plupart des DPT comportent une ou plusieurs annexes spécifiques, dont certaines résultent de demandes du législateur.</p> <p>Ces annexes, une fois rédigées et saisies dans un fichier Word hors application Farandole, sont transmises à la direction du budget (bureau sectoriel, bureau BLF : Colette Costa et BII : Dominique Lorin) par le ministère chef de file. La direction du budget se charge de leur intégration dans le DPT concerné.</p> <p>Afin de faciliter l'intégration de ce fichier aux DPT, vous voudrez bien respecter strictement la charte graphique et ne pas introduire de numéros de page.</p>

4. Utilisation de l'application Farandole et interlocuteurs au sein de la direction du budget

A/ UTILISATION DE L'APPLICATION FARANDOLE

La charte graphique et tous les conseils utiles à l'utilisation de l'application Farandole sont présentés dans le guide intitulé « Principes généraux Farandole », accessible à partir du lien « Informations importantes ici » figurant à la page d'accueil de Farandole.

Les consignes de mise en forme présentées dans ce guide doivent être observées scrupuleusement, car elle garantissent la lisibilité du DPT

VOLUMÉTRIE

La volumétrie conseillée est la suivante :

Rubrique :	Longueur indicative :
Présentation de la politique transversale	2 pages
Présentation de chaque programme	1 page
Présentation stratégique	2 pages
Présentation de l'axe stratégique	½ page

B/ VOS INTERLOCUTEURS AU SEIN DE LA DIRECTION DU BUDGET :

- le bureau sectoriel en charge du suivi du DPT ;
- le bureau de synthèse des lois de finances (1BLF) : colette.costa@finances.gouv.fr ;
- le bureau Informatique (BII) : sylvie.mocchi@finances.gouv.fr ou dominique.lorin@finances.gouv.fr pour les problèmes de charte graphique et d'utilisation de Farandole.

5. Intégration des dépenses fiscales dans les documents de politique transversale

Les documents de politique transversale comporteront à nouveau un volet dépenses fiscales. Comme pour le PLF 2010, **le ministère chef de file, en lien avec la direction du budget, aura en effet pour tâche de sélectionner les dépenses fiscales qui contribuent de manière significative à la politique transversale considérée.**

Processus de sélection et d'intégration des dépenses fiscales au sein des DPT :

- Pour chaque DPT, une liste de dépenses fiscales ayant vocation à être intégrées dans chaque DPT sera proposée par la Direction du budget. Cette liste sera disponible sous l'application FARANDOLE au début du mois de juin. Le périmètre retenu correspond aux dépenses fiscales principales rattachées à tous les programmes concernés par le DPT. **Seront néanmoins exclues de cette liste les dépenses fiscales non-chiffrables et celles dont le coût est peu significatif.**
- Au sein de cette liste restreinte, **le ministère chef de file aura pour mission de choisir les dépenses fiscales à intégrer dans le DPT.** Les dépenses fiscales sélectionnées doivent être représentatives de la politique transversale. A noter qu'il n'y a pas d'obligation d'intégrer les dépenses fiscales les plus coûteuses s'il est reconnu qu'elles ne contribuent que marginalement à la politique transversale. Une fois les dépenses fiscales sélectionnées dans FARANDOLE, la liste des dépenses fiscales intégrées dans le DPT est produite automatiquement. La date limite concernant la sélection des dépenses fiscales du DPT par le ministère chef de file est le 16 juillet.
- Pour chaque dépense sélectionnée, **il est demandé, de remplir une ligne de justification expliquant la contribution de la dépense fiscale à la politique transversale.** Dans FARANDOLE, cette ligne apparaîtra comme dans l'exemple présenté ci-après (p.8). La date de retour des justifications des dépenses fiscales au sein de chaque DPT est le 1^{er} septembre.

Exemple :

(En millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'Etat contribuant au programme de manière principale		Chiffrage pour 2009	Chiffrage pour 2010	Chiffrage pour 2011
110211	Réduction d'impôt pour frais de comptabilité et d'adhésion à un centre de gestion ou une association agréés Impôt sur le revenu Objectif : Orienter certains contribuables vers les centres de gestion agréés Contribution à la politique transversale : : ----- <i>Bénéficiaires 2009 : 65 200 entreprises - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 1982 - Dernière modification : 2002 - CGI : 199 quater B</i>	30	30	30
110230	Réduction d'impôt pour télédéclaration et paiement par prélèvement ou par voie électronique Impôt sur le revenu Objectif : Réduire le coût de collecte de l'impôt Contribution à la politique transversale : : ----- <i>Bénéficiaires 2009 : 6 100 000 ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2003 - Dernière modification : 2004 - CGI : 199 novodécies</i>	95	20	20

6 Éléments d'information pour l'élaboration du DPT « OUTRE-MER »

ANNEXE « État récapitulatif, par mission, de l'effort budgétaire et financier consacré à chaque département ou région d'outre-mer, à chaque collectivité d'outre-mer, à la Nouvelle-Calédonie et aux Terres australes et antarctiques françaises »

Le DPT Outre-mer comprend une annexe obligatoire détaillant l'effort budgétaire et financier de l'État en outre-mer.

Depuis le PLF 2010, il comporte des données présentées par territoires (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Iles Wallis et Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, T.A.A.F., crédits non répartis). En complément, un état récapitulatif de l'ensemble des crédits en outre-mer est fourni.

Pour chaque territoire, l'évolution des crédits (AE et CP relatifs à l'exécution 2009, AE et CP relatif à la LFI 2010 et AE et CP relatifs au PLF 2011) est détaillée par programmes et missions.

La collecte des données budgétaires est toutefois effectuée par programme avec un détail par territoires (voir ci-après un modèle de tableau ; le fichier Excel de collecte sera adressé au correspondant budgétaire du programme).

Cette année, les données demandées seront plus détaillées :

- Dépenses de fonctionnement du titre 3
- Dépenses d'investissement du titre 5
- Dépenses d'intervention du titre 6
- Dépenses de personnel du titre 2
- Effectif dans le territoire (ETPT 2009 et plafond d'emplois au 01/01/2010)

En complément, des commentaires sur l'évolution pluriannuelle des crédits sont demandés pour enrichir l'annexe 2 du DPT « Évaluation des crédits consacrés à la politique transversale ».

Dans ce cadre, il vous appartient de transmettre les informations suivantes au département de la dépense de l'État (DDE) de la délégation générale à l'outre-mer (DéGéOM) (dpt@outre-mer.gouv.fr) :

Pour le 30 avril 2010 au plus tard : données budgétaires relatives à l'exécution 2009 et à la LFI 2010 ; effectif dans le territoire

Pour le 30 juin 2010 au plus tard : présentation des programmes et des objectifs ; données chiffrées pour les indicateurs retenus dans le DPT (partie principale du DPT)

Pour le 31 juillet 2010 au plus tard : données budgétaires relatives au PLF 2011 ; commentaires sur l'évolution pluriannuelle des crédits

Evaluation des crédits consacrés à la politique transversale Outre-Mer (recueil des données)

Mission :	XXX	
Numéro du programme :	000	
Intitulé du programme :	XXX	

Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Guadeloupe						
Guyane						
Martinique						
La Réunion						
Mayotte						
Nouvelle-Calédonie						
Polynésie française						
Iles Wallis et Futuna						
Saint-Pierre-et-Miquelon						
Saint-Martin						
Saint-Barthélemy						
T.A.A.F.						
Crédits non répartis						
TOTAL	0	0	0	0	0	0

Titre 5 : Dépenses d'investissement	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Guadeloupe						
Guyane						
Martinique						
La Réunion						
Mayotte						
Nouvelle-Calédonie						
Polynésie française						
Iles Wallis et Futuna						
Saint-Pierre-et-Miquelon						
Saint-Martin						
Saint-Barthélemy						
T.A.A.F.						
Crédits non répartis						
TOTAL	0	0	0	0	0	0

Titre 6 : Dépenses d'intervention	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Guadeloupe						
Guyane						
Martinique						
La Réunion						
Mayotte						

Nouvelle-Calédonie						
Polynésie française						
Iles Wallis et Futuna						
Saint-Pierre-et-Miquelon						
Saint-Martin						
Saint-Barthélemy						
T.A.A.F.						
Crédits non répartis						
TOTAL	0	0	0	0	0	0

Tous les montants sont exprimés en euros

Evaluation des crédits consacrés à la politique transversale Outre-Mer (recueil des données)

Mission :	XXX	
Numéro du programme :	000	
Intitulé du programme :	XXX	

Titre 2 : Dépenses de personnel	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Guadeloupe						
Guyane						
Martinique						
La Réunion						
Mayotte						
Nouvelle-Calédonie						
Polynésie française						
Iles Wallis et Futuna						
Saint-Pierre-et-Miquelon						
Saint-Martin						
Saint-Barthélemy						
T.A.A.F.						
Crédits non répartis						
TOTAL	0	0	0	0	0	0

Tous les montants sont exprimés en euros

Effectif dans le territoire	ETPT 2009 (Equivalent temps plein annuel travaillé)	Plafond d'emplois au 01/01/2010 (en ETP)
Guadeloupe		
Guyane		
Martinique		
La Réunion		
Mayotte		
Nouvelle-Calédonie		
Polynésie française		
Iles Wallis et Futuna		
Saint-Pierre-et-Miquelon		
Saint-Martin		
Saint-Barthélemy		
T.A.A.F.		
TOTAL	0	0

Evaluation des crédits consacrés à la politique transversale Outre-Mer (récapitulatif)

Mission :	XXX	
Numéro du programme :	000	
Intitulé du programme :	XXX	

Récapitulatif (dépenses hors personnel) : Titre 3 + Titre 5 + Titre 6	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Guadeloupe	0	0	0	0	0	0
Guyane	0	0	0	0	0	0
Martinique	0	0	0	0	0	0
La Réunion	0	0	0	0	0	0
Mayotte	0	0	0	0	0	0
Nouvelle-Calédonie	0	0	0	0	0	0
Polynésie française	0	0	0	0	0	0
Iles Wallis et Futuna	0	0	0	0	0	0
Saint-Pierre-et-Miquelon	0	0	0	0	0	0
Saint-Martin	0	0	0	0	0	0
Saint-Barthélemy	0	0	0	0	0	0
T.A.A.F.	0	0	0	0	0	0
Crédits non répartis	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0	0

Tous les montants sont exprimés en euros

Récapitulatif (toutes dépenses) : Titre 2 + Titre 3 + Titre 5 + Titre 6	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Guadeloupe	0	0	0	0	0	0
Guyane	0	0	0	0	0	0
Martinique	0	0	0	0	0	0
La Réunion	0	0	0	0	0	0
Mayotte	0	0	0	0	0	0
Nouvelle-Calédonie	0	0	0	0	0	0
Polynésie française	0	0	0	0	0	0
Iles Wallis et Futuna	0	0	0	0	0	0
Saint-Pierre-et-Miquelon	0	0	0	0	0	0
Saint-Martin	0	0	0	0	0	0
Saint-Barthélemy	0	0	0	0	0	0
T.A.A.F.	0	0	0	0	0	0
Crédits non répartis	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0	0

Tous les montants sont exprimés en euros

6. Éléments d'information pour l'élaboration du DPT « POLITIQUE FRANÇAISE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT »

➤ Annexe « PRÉVISION DE L'EFFORT D'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT POUR 2010 ET 2011 À PARTIR DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES »

Le DPT comprend une annexe détaillant les prévisions de l'effort d'aide publique au développement de la France. La collecte des informations nécessaires à l'élaboration de cette annexe, leur consolidation et leur vérification relèvent de la Direction générale du Trésor et de la politique économique. Cet exercice est en lien étroit avec celui relatif à la déclaration d'APD auprès du CAD (Comité d'aide au développement de l'organisation de coopération et de développement économiques [OCDE]), qui portera en 2010 sur l'année 2009, et qui fera l'objet d'instructions séparées. En revanche, pour l'élaboration du DPT, les données à fournir sont prévisionnelles. Elles concernent les années 2010 et 2011.

Dans ce cadre, il vous appartient de transmettre les informations suivantes à la DGTPE :

- dès que possible et avant le 1^{er} avril, au bureau MF3 de la DGTPE, les coordonnées des personnes ressources en matière d'APD. Les contacts au sein de la DGTPE sont : christine.bernard-kazandjian@dgtppe.fr et marie-helene.bouvard@dgtppe.fr.

- le 31 juillet au plus tard : au niveau le plus fin possible, les prévisions de dépenses d'APD générées à partir des programmes listés ci-après pour les années 2010 et 2011 et ce, à partir des prévisions d'exécution de l'année en cours et de la maquette du PLF 2010. Ces informations devront être insérées dans des tableaux dont la maquette sera communiquée par la DGTPE dans le courant du mois d'avril aux personnes identifiées comme correspondants APD.

Il est rappelé que le périmètre des dépenses d'APD ainsi que les règles de comptabilisation sont fixées par le Comité d'aide au développement de l'OCDE. La DGTPE (bureau MF3) tient à la disposition de chaque ministère toutes les informations utiles à la détermination de ces dépenses.

► LISTE DES MISSIONS ET PROGRAMMES CONCOURANT À
L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD)

Missions	Programmes
Aide publique au développement	110 - Aide économique et financière au développement
	209 - Solidarité à l'égard des pays en développement
	301 - Développement solidaire et migrations
Action extérieure de l'État	105 - Action de la France en Europe et dans le monde
	185 - Rayonnement culturel et scientifique
Défense	144 - environnement et prospective de la politique de défense
	178 - Préparation et emploi des forces
Engagements financiers de l'Etat	114 - Appels en garantie de l'Etat
	117 - charge de la dette et trésorerie de l'Etat
Prêts à des Etats étrangers	851 - Prêts à des Etats étrangers, de la réserve pays émergents, en vue de faciliter la réalisation de projets d'infrastructure.
	852 - Prêts à des Etats étrangers pour consolidation de dettes envers la France.
	853- Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des Etats étrangers.
Recherche et enseignement supérieur	150 - Formations supérieures et recherche universitaire
	231 - Vie étudiante
	172 - (ex-194) Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires
	187 - Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources
	142 - Enseignement supérieur et recherche agricoles
Immigration, asile et intégration	303 - Immigration et asile
Sécurité	152 - Gendarmerie nationale
Solidarité, insertion et égalité des chances	124 - Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales
Ecologie, développement et aménagement durables	217- (ex-211) Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement durable.
	181 - Prévention des risques
Enseignement scolaire	214 - Soutien de la politique d'éducation scolaire
	143 - Enseignement technique agricole
Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales	154 - Economie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires.

Autres missions et programmes pouvant concourir à l'APD :	
Travail et emploi	155 - Conception, gestion et évaluation des politiques d'emploi
Culture	224 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture
Sport, jeunesse et vie associative	163 - Jeunesse et vie associative
	219 - Sport
	210 - Conduite et pilotage de la politique du sport, de la jeunesse et de la vie associative
Economie	223 - Tourisme
Recherche et enseignement supérieur	186 - Recherche culturelle et culture scientifique
	190 - Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables
Santé	183 - Protection maladie
	204 - Prévention et sécurité sanitaire
Autres missions	Agences de l'eau